

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 22/12/25 AU 5/01/26

Nombre de syndics en exercice	: 10 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 9
Pour	: 9
Contre	: 0
Abstention	: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 9h, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressé en date du 5 décembre 2025.

Etaient présents : Robert Nebon, Claude Nebon, René Eymery, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourres

Étaient absents : Gael Pascal, Nathalie Baille représentée par Christel Gagliardo, Rémi Queyrel représenté par Jean-François Tourres, Jean-Pierre Martin représenté par Robert Nebon

Assistait sans voix délibérante : Vincent De Truchis (Directeur)

Secrétaire de séance : René Eymery

Objet : Choix du mode de consultation – Emprunt avec différé pour financement de fournitures et de travaux d'un maillage entre Les Barrets et le site de La Garde

Monsieur le Président rappelle les désordres qui interviennent sur la rive droite de la Combe de Bonne, par suite du glissement de terrain qui accompagne les travaux de construction de la Rocade de Gap, depuis plusieurs années.

Il indique que ces glissements de terrains sont probablement à l'origine des désordres sur la canalisation en DN800, et la fuite née au mois d'août 2025.

Il précise que la mise en eau du tronçon de canalisation, situé en aval de cette fuite, n'est donc pas possible et qu'il a été étudié la mise en œuvre d'un maillage pour permettre un maintien en eau minimum, des réseaux d'irrigation qui seraient privés d'eau, au cours de la saison d'irrigation 2026 et suivantes.

Monsieur le Président indique que les dépenses sont prévues dans le cadre d'un marché public de fournitures, puis d'un marché public de travaux.

Le marché public de fournitures a déjà fait l'objet d'une estimation, dont le montant s'élève à 180 000 € HT.

Le marché public de travaux n'a pas encore fait l'objet d'estimation financière.

En tout état de cause, les syndics considèrent qu'il est indispensable que l'ASA se tourne vers les banques, de sorte à obtenir un prêt qui couvre le montant de ces dépenses, avec la mise en place d'un différé de remboursement de prêt, le plus long possible et à négocier avec les banques.

Monsieur le Président précise que, comme pour les désordres précédents, l'ASA n'est pas à l'origine du glissement de terrain qui affecte les réseaux. Que des recours devant le Tribunal Administratif ont été engagés, tant par la voie de Référez Expertise, que de procédures sur le fond.

Monsieur le Président indique, qu'à terme, c'est-à-dire au terme des contentieux, ce sont les bureaux d'études, les entreprises ou l'Administration qui seront considérées comme responsables, et donc tenus au paiement des dommages et qui donc, au final, supporteront les frais qui auront été engagés par l'ASA.

Monsieur le Président souhaite que les banques soient attentives à ce dossier et assure les offres les plus performantes et sérieuses, en relation avec notre comptable, d'une part sur la durée du différé et d'autre part, sur le taux d'intérêt pour un emprunt de 10 à 12 ans.

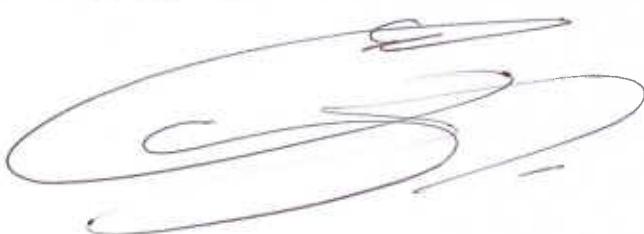
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour confier au Président :

- La consultation du choix des banques
- La signature du contrat le plus performant

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
René Eymery



Le Président
Robert Nebon

